

Dossier type d'inscription pour une expérimentation

EXPÉRIMENTATIONS en EPLE ou en ECOLE au titre de l'article 34

LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMME POUR L'AVENIR DE L'ECOLE (n°2005-380 du
23-4-2005. JO du 24-4-2005)

APPEL À PROJETS 2011-2012

Ce dossier est adressé au secrétariat du Conseil Pédagogique Académique - Doyen des IA-IPR sous la forme de fichier en respectant le calendrier académique. Le dossier peut être préparé avec l'aide du Pôle Académique de Soutien à l'Innovation (PASI) pasi@ac-nancy-metz.fr

Etablissement ou école ou circonscription porteur(r)se du projet :

Représenté par Mme ou M. le chef d'établissement ou l'IEN (préciser la circonscription):

- Collège **de l'Argonne** de Clermont en Argonne
- Collège **Bastien Lepage** de Damvillers
- Collège **Maurice Barrès** de Verdun

Intitulé du projet d'expérimentation :

Ouverture d'une LV3 à horaire aménagé en classe de 4^{ème} pour les élèves bilangues

Identification du projet

À quel(s) domaine(s) correspond ce projet ? Sélectionner le ou les domaine(s) concernés

- l'enseignement des disciplines
- l'interdisciplinarité
- l'organisation pédagogique de la classe ou de l'établissement
- la coopération avec les partenaires du système éducatif
- les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire

Constat, analyse de départ qui a motivé l'élaboration du projet :

Diagnostic initial et priorités de l'école ou de l'établissement.

Exemples : taux de réussite aux évaluations de CE1 et CM2 ; taux de redoublement en 6^{ème} en 3^{ème} ; Taux de réussite au DNB, au baccalauréat ; taux de redoublement en seconde ; nombre d'élèves décrocheurs ; climat de l'établissement (violence, incivilités) ; travail sur l'orientation active ; établissement en éducation prioritaire, ambition réussite, internat de réussite, contexte géographique, socio-économique...

Tous les indicateurs officiels à votre disposition sont souhaitables.

1 - Volonté d'un certain nombre de familles de choisir l'étude d'une autre langue que l'allemand et l'anglais pour leurs enfants (choix stratégiques ou dictés par certaines affinités avec une autre langue, besoin de retrouver des origines proches ou lointaines, projets d'avenir, etc.).

Mécontentement parfois dû à l'impossibilité de ce choix pour les élèves de classes bilangue

2 - Éléments conduisant à cette situation:

- proximité de notre académie avec notre voisin allemand et situation frontalière en particulier de la Moselle
- volonté nationale de développement de l'allemand, notamment en Lorraine et en Alsace
- volonté nationale de débiter l'apprentissage d'une langue à l'école primaire
- choix "restreint" de l'apprentissage de l'allemand et/ou de l'anglais à l'école primaire

(**aucune** école primaire ne permet officiellement l'étude de l'espagnol. 7 écoles proposent l'enseignement de l'italien)

- poursuite logique de l'apprentissage de cette langue au collège en 6^{ème} afin de ne pas rompre la continuité de l'apprentissage
- possibilité offerte à l'entrée au collège d'apprentissage de 2 langues dès la 6^{ème} (sections bilangues)
- choix logique de l'anglais en 6^{ème} bilangue (forte recommandation de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale visant l'apprentissage de cette langue) lorsque c'est l'allemand qui a été étudié en primaire.

Les enfants engagés dans l'apprentissage de 2 langues dès la 6^{ème} se trouvent donc dans l'impossibilité d'apprendre une autre langue que l'allemand et l'anglais pendant tout le cursus du collège.

Certains d'entre eux pourront, selon la filière et les spécialités choisies au lycée, y prétendre en LV3 à partir de la classe de seconde à raison de 3 heures/hebdomadaires jusqu'en Terminale = 9 heures/hebdomadaires pendant tout le cursus du lycée. Choix parfois très compromis dans les filières scientifiques et technologiques.

Objectifs généraux du projet d'expérimentation :

Au regard de l'état des lieux, quels sont les buts recherchés, quelle évolution est souhaitée, quelle est la cible en termes de résultats ? Axe du projet d'établissement dans lequel s'inscrit l'action.

Tout en respectant le choix national et académique d'une politique de soutien et de relance de l'enseignement de l'allemand, il semble possible de proposer la possibilité pour les élèves de classes bilangues de certains collèges qu'il faudra cibler en fonction de la zone, des élèves les fréquentant, des demandes et des lycées environnants, de choisir une LV3 à l'entrée en classe de 4^{ème} selon les conditions suivantes:

- . **Engagement formel** des familles à ne pas abandonner une des 2 langues déjà étudiées dans le cursus bilangue (allemand ou anglais)
- . Regroupement de ces élèves spécifiques (bilangues et volontaires pour une LV3). Pas de mélange avec des élèves de LV2
- . Début des cours de LV3 **au second semestre** de l'année de 4^{ème} (en février par exemple), à raison de **2 heures/hebdomadaires**: ce qui équivaut à **1 heure/année**
- . Poursuite de cet enseignement spécifique en 3^{ème} à raison de **2 heures hebdomadaires** pendant toute l'année
- . Accord avec le ou un lycée de secteur recevant les élèves de chaque collège concerné pour l'ouverture d'une section LV3 spécifique en classe de seconde, composée exclusivement de ces élèves, à raison de **2 heures/hebdomadaires**
- . Poursuite des études en LV3 spécifique en Première et Terminale, à raison, chaque fois, de **2 heures/hebdomadaires**.

Durée envisagée à compter de la rentrée 2011 (5 ans maximum) : 3 ans

EPLÉ : **Inscription** du projet d'expérimentation au contrat d'objectifs :

- oui à Damvillers
- En cours d'inscription au collège Barrès de Verdun : nouveau projet d'établissement et nouveau contrat d'objectifs en cours d'élaboration. Cet axe en fera partie de façon importante.
- non à Clermont

Ecole(s) : **Inscription** du projet d'expérimentation au projet d'école, de circonscription ou de secteur :

- oui
- non

Avis du conseil d'administration ou d'école (précisez la date)

Le CA du collège de Clermont a été informé du projet puis du lancement de l'expérimentation.
Le CA du collège de Damvillers a validé le projet le 14 février 2011.
Accueil très favorable au CA de juin 2010. Son expérimentation sera proposée au prochain CA (mars/avril).

Description du projet

- Objectifs détaillés de l'action

Quels impacts de votre action envisagez-vous au terme de l'action ? au cours de l'action ?

- former des élèves **volontaires** pour l'apprentissage d'une 3^{ème} langue vivante (donc prêts à s'y investir)
- former des élèves ayant déjà bénéficié de l'apprentissage de 2 autres langues vivantes qui, loin de s'entrechoquer, se répondent et se servent mutuellement. Les acquis d'une langue, servant aux futurs acquis des autres langues ou les renforçant.
- possibilité très forte de former des jeunes capables de s'exprimer dans 3 langues autres que le français (un avantage certain pour leur future orientation et des possibilités plus importantes sur le marché du travail. Formation du citoyen par la connaissance de "l'Autre et de sa Culture dont la langue est le reflet")
- une ouverture pour les familles n'ayant pas eu le choix de la langue à l'école primaire. Elles sauront que ce choix peut n'être que reporté à la classe de 4^{ème} et accepteront plus volontiers la situation (ce qui vaut pour les parents, peut s'appliquer aussi aux enfants)
- **les effectifs en allemand ne se voient en aucune façon affectés par cette mesure.**

Cette mesure pourrait permettre à des collèges souffrant d'une "image" parfois dégradée de proposer une option différente, susceptible de rassurer certains parents hésitants car regroupant des élèves volontaires pour l'étude d'une troisième langue.

Enfin, l'Académie de Nancy-Metz met en avant son choix délibéré de promouvoir les langues. Cette initiative conforterait grandement cette image et pourrait servir d'expérimentation pour d'autres régions.

- Public concerné par l'expérimentation :

Classe(s) concernée(s) : niveau(x) d'enseignement concerné(s) ; nombre d'écoles ; nombre de classes ; nombre maximum et nombre minimum d'élèves impliqués dans l'action, critères de choix des élèves concernés, discipline(s) concernée(s)

- trois classes de 4^{ème} au deuxième semestre 2010/2011.

- Collège de Clermont : 13 élèves concernés, tous volontaires, dont 12 bilangues et un LV2 Allemand (prof de Buvignier Verdun)
- Collège de Damvillers : 23 élèves concernés, tous volontaires. Dans ce collège il sera peut-être difficile de poursuivre en 3^e avec les élèves latinistes (manque de créneaux horaires) (prof de Margueritte Verdun)
- Collège Barrès de Verdun : 8 élèves = 6 bilangues + 2 Allemand 2 (prof du collège)

- A ces trois classes s'ajoutent trois classes de 3^{ème} au deuxième semestre 2011/2012
- Puis accueil de ces élèves au lycée Margueritte (Verdun) à partir de l'année scolaire 2012/2013.

- Modalités de mise en œuvre

Quels sont les moyens et actions mis en place pour atteindre les objectifs ? Comment procédez-vous ? Quels sont les partenariats éventuels ? Quelles pratiques pédagogiques, organisationnelles sont mises en œuvre ?

Exemples : fonctionnement choisi (heures en barrettes) ; organisation en groupes, modules,

ateliers ; sur le temps scolaire ou hors temps scolaire...

- le coût en heures est proche de zéro puisque le total en heures/année s'établit comme suit:
 - . 1 heure/année en 4^{ème}
 - . 2 heures/année en 3^{ème}
 - . 2 heures/année en seconde
 - . 2 heures/année en première
 - . 2 heures/année en Terminale
- 9 heures/année** au total : ce qui équivaut à l'horaire d'un élève débutant la LV3 en classe de seconde (3 x 3 heures/année = 9 heures/année)

Évaluations et indicateurs mis en place

- Indicateurs prévus pour mesurer l'impact de l'action (5 au maximum), en particulier la réussite des élèves

- abandon par l'élève d'une des deux langues déjà étudiées,
- poursuite de l'apprentissage de l'espagnol au lycée Marguerite,
- réussite des élèves dans l'apprentissage de l'espagnol,
- comparaison, en lycée, des performances en espagnol des élèves de ce cursus expérimental avec les élèves d'un cursus ordinaire,
- mise en œuvre d'un enseignement attractif privilégiant la prise de parole.

Mise en évidence du caractère expérimental de l'action

Un enseignement semestriel en 4^{ème} (en 3^{ème}, l'enseignement sera annuel à raison de 2heures/semaine sur l'année), une LV3 enseignée dès le collège.
Étalement sur 5 années, dont 2 au collège, de l'horaire d'enseignement d'une LV3 avec en conséquence la diminution de l'horaire en lycée.
Horaire assuré en collège par une enseignante certifiée d'espagnol nommée dans un autre établissement (Verdun BUVIGNIER), qui intervient en complément sous forme d'une rémunération en HSE.

La notation ne peut intervenir que de façon positive.
Cet enseignement ne peut en aucun cas intervenir dans une décision de redoublement ou de réorientation.

N'hésitez pas à joindre tous les documents qui permettent de préciser le projet (de préférence sous la forme de fichiers).

Le projet est-il à statut dérogatoire ?

- oui**
 ~~non~~

Mesure de dérogation demandée (le cas échéant) :

Un enseignement semestriel en 4^{ème} (en 3^{ème}, l'enseignement sera annuel à raison de 2heures/semaine sur l'année), une LV3 enseignée dès le collège, mais un horaire diminué en lycée.

Aide à la mise en œuvre du projet. Précisez de quelle aide, soutien et accompagnement vous avez besoin pour la mise en œuvre de votre projet

Accompagnement par l'IA-IPR d'espagnol et le PASI.

Comment comptez-vous rendre compte de votre action ?

Bilan annuel mis en ligne sur le site du PASI

Avis du chef d'établissement ou de l'IEN :

Avis très favorable des trois chefs d'établissement.

Avis des corps d'inspection :

Avis très favorable de l'inspection d'espagnol à l'initiative du projet et de l'IA-DSDEN.

Avis du Conseil Pédagogique Académique :

Décision de monsieur le recteur :